



SECEF

**CRD EURES /
FRONTALIERS GRAND EST
11, rue Claude Chappe
57070 METZ**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**



Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SARL au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	3
COMPTES ANNUELS	7





RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS





Mesdames et Messieurs
les membres de l'association
CRD EURES/FRONTALIERS GRAND EST
11, rue Claude Chappe
57070 METZ

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » en fin du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du début de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les bases et méthodes prises en considération pour les estimations des provisions constituées en vue de faire face à des créances dont le règlement semble compromis ou à d'autres risques.
- Les bases et méthodes prises en considération pour l'estimation des soldes de subventions à recevoir dans le respect du principe de prudence.





Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous vous signalons qu'aucun document destiné à être présenté aux membres de l'assemblée générale (document autre que les comptes annuels) ne nous a été communiqué au jour où nous établissons le présent rapport. Nous ne nous prononçons donc pas sur la sincérité et la concordance entre les informations données dans ces éventuels documents et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la





collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 4 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Sarl SECEF



Denis PIVERT





COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	48 313.20	38 614.20	9 699.00	11 961.04	-2 262.04	-18.91
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	70 434.73	43 674.15	26 760.58	12 217.70	14 542.88	119.03	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes	7 397.28		7 397.28		7 397.28		
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	3 799.29		3 799.29	3 672.50	126.79	3.45	
Total I	129 944.50	82 288.35	47 656.15	27 851.24	19 804.91	71.11	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	193 809.80		193 809.80	124 885.03	68 924.77	55.19
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	250 392.30		250 392.30	375 710.46	-125 318.16	-33.35	
Charges constatées d'avance (2)	12 203.00		12 203.00	16 090.88	-3 887.88	-24.16	
Total II	456 405.10		456 405.10	516 686.37	-60 281.27	-11.67	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	586 349.60	82 288.35	504 061.25	544 537.61	-40 476.36	-7.43	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	444 679.70	458 935.91	-14 256.21	-3.11
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-12 510.44	-14 256.21	1 745.77	12.25
	Situation nette (sous total)	432 169.26	444 679.70	-12 510.44	-2.81
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	432 169.26	444 679.70	-12 510.44	-2.81
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	9 589.79	13 419.30	-3 829.51	-28.54
	Total III	9 589.79	13 419.30	-3 829.51	-28.54
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	176.49	135.87	40.62	29.90
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 617.48	55 220.60	-40 603.12	-73.53
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	37 745.03	31 082.14	6 662.89	21.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 763.20		9 763.20	
	Autres dettes				
Instrument de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
	Total IV	62 302.20	86 438.61	-24 136.41	-27.92
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	504 061.25	544 537.61	-40 476.36	-7.43

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

86 438.61

COMPTALOR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	60.80	9.50	51.30	540.00
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	490 122.04	433 081.97	57 040.07	13.17
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 848.41	900.00	2 948.41	327.60
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1.54	0.35	1.19	340.00
Total I	494 032.79	433 991.82	60 040.97	13.83
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	158 747.52	148 122.47	10 625.05	7.17
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 696.96	1 394.71	302.25	21.67
Salaires et traitements	240 727.89	205 286.64	35 441.25	17.26
Charges sociales	84 175.14	76 222.00	7 953.14	10.43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 676.05	16 451.64	224.41	1.36
Dotations aux provisions		505.80	-505.80	-100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 831.33	1 339.77	5 491.56	409.89
Total II	508 854.89	449 323.03	59 531.86	13.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-14 822.10	-15 331.21	509.11	3.32



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 311.66		1 075.00		1 236.66	115.04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	2 311.66		1 075.00		1 236.66	115.04
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	2 311.66		1 075.00		1 236.66	115.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-12 510.44		-14 256.21		1 745.77	12.25
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	496 344.45		435 066.82		61 277.63	14.08
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	508 854.89		449 323.03		59 531.86	13.25
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-12 510.44		-14 256.21		1 745.77	12.25



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 504 061.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 494 032.79 Euros et dégageant un déficit de -12 510.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	51 392		9 763
Installations générales agencements aménagements divers	5 127		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 755		19 194
Avances et acomptes			7 397
TOTAL	76 882		26 591
Prêts, autres immobilisations financières	3 673		127
TOTAL	3 673		127
TOTAL GENERAL	131 947		36 481



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		12 842	48 313	48 313
Installations générales agencements aménagements divers		5 127		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 514	70 435	70 435
Avances et acomptes			7 397	7 397
TOTAL		25 641	77 832	77 832
Prêts, autres immobilisations financières			3 799	3 799
TOTAL			3 799	3 799
TOTAL GENERAL		38 483	129 945	129 945

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		39 431	12 025	12 842	38 614
Installations générales agencements aménagements divers		5 127		5 127	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		59 537	4 651	20 514	43 674
TOTAL		64 664	4 651	25 641	43 674
TOTAL GENERAL		104 096	16 676	38 483	82 288
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	12 025				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 651				
TOTAL	4 651				
TOTAL GENERAL	16 676				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Report à nouveau	458 936		14 256	14 256	444 680
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 256		1 746		-12 510
Situation nette	444 680		16 002	28 512	432 169
TOTAL I	444 680		16 002	28 512	432 169

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	13 419		3 830		9 590
TOTAL	13 419		3 830		9 590
TOTAL GENERAL	13 419		3 830		9 590
Dont dotations et reprises d'exploitation			3 830		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 799	3 799	
Débiteurs divers	193 810	193 810	
Charges constatées d'avance	12 203	12 203	
TOTAL	209 812	209 812	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	176	176		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 617	14 617		
Personnel et comptes rattachés	4 462	4 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 031	32 031		
Autres impôts taxes et assimilés	1 252	1 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 763	9 763		
TOTAL	62 302	62 302		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	192 344
Total	192 344

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 757
Dettes fiscales et sociales	6 421
Total	11 354



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 203
Total	12 203

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	319 500
SUBVENTION PROGRAMME EASI	134 026
SUBVENTION INTERREG OIE	6 116
SUBVENTION DEPARTEMENT ARDENNES	30 000
SUBVENTION EUROMETROPLE LILLE	481
Total	490 123

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	3
Total	7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			9 590
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

